

RÈGLEMENT COMPLET DU « JEU DE L'AVENT » RANDO BRETAGNE

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société organisatrice **est l'association comité régional du Tourisme de Bretagne**, dont le siège social est situé 1 rue Raoul Ponchon CS 46938 35069 Rennes Cedex, organise un tirage au sort sans obligation d'achat, par instants gagnants ouverts en France métropolitaine (Corse incluse), intitulé « JEU DE L'AVENT » du 01/12/2014 à partir de 0h00 au 24/12/2014 jusqu'à 23h59 (inclus) sur le site internet : www.jeu-rando.tourismebretagne.com

ARTICLE 2 : DURÉE DU JEU

Le jeu « JEU DE L'AVENT » se déroule du 01/12/2014 à partir de 0h00 au 24/12/2014 jusqu'à 23h59

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Il est accessible à toute personne physique majeure résidant (résidence principale) en France métropolitaine (Corse comprise) bénéficiant d'un accès à Internet à la date du 01 décembre 2014.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles (même nom, même adresse postale), les membres de la Société Organisatrice et de ses filiales, les membres du personnel de la SCP LE BRET, NEDELLEC, LE BOURHIS 2 avenue Charles Tillon BP 60505 35105 RENNES 02.99.65.51.51 etude@huissier35.com (huissiers de justice à Rennes), de même que leurs familles.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et /ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP) pendant la période du jeu (cf. ci-dessus).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité

de la participation.

ARTICLE 4 : ACCÈS AU JEU

Ce jeu par instants gagnants ouverts se déroule sur le site internet www.jeu-rando.tourismebretagne.com et est véhiculé via les partenaires du site Rando porteurs de l'opération.

L'accès au jeu implique la présence du plug-in Flash™ (version 10 ou plus) dans le navigateur du participant. Le participant ne possédant pas ce plug-in et ne désirant pas le télécharger à partir de la page initiale qui l'y invite ne pourra accéder à ce jeu. L'accès au jeu se déroule de la façon suivante :

☑ Soit Flash™ est détecté dans le navigateur du participant lorsque celui-ci arrive sur le site du jeu ; il peut alors continuer.

Soit Flash™ n'est pas détecté, et le participant est invité à cliquer sur un lien Adobe lançant le téléchargement gratuit du plug-in Flash™. Une fois celui-ci installé, le participant peut continuer.

Soit Flash™ n'est pas détecté, et le participant ne désire pas télécharger ce plug-in ; il ne peut pas participer au jeu.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Le jeu est accessible exclusivement via le réseau Internet. Pour participer au jeu, il faut se rendre sur le site Internet : internet www.jeu-rando.tourismebretagne.com et suivre les instructions.

Pour jouer, l'internaute devra, lors de sa première connexion, s'inscrire au jeu en remplissant le formulaire d'inscription.

L'internaute doit indiquer :

- Ses coordonnées personnelles : civilité, nom, prénom, adresse e-mail (valide et non Jetable).

L'ensemble des champs ci-dessus est obligatoire. Il en est de même en ce qui concerne le champ de vérification anti-remplissage automatique et l'acceptation du règlement.

Le participant peut, s'il le souhaite, cocher la case opt-in : l'internaute a le choix de recevoir des informations ou non des prochains jeux ou offres promotionnelles de Sobhi Sport Aventure Rennes.

Pour découvrir son gain, après l'enregistrement de ses coordonnées personnelles, l'internaute clique sur le bouton « je participe ». Puis, le joueur sait s'il a gagné ou non.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails.

Les adresses IP de connexion et d'utilisation sont enregistrées et vérifiées. Tout compte ouvert avec une adresse email jetable sera bloqué et supprimé sans préavis.

Un seul participant peut jouer au sein d'un foyer : même nom et/ou même adresse et /ou même Adresse e-mail et/ou même adresse IP.

Le Jeu « JEU DE L'AVENT » est un jeu par instants gagnants ouverts et les cadeaux (24) sont attribués sur le principe des instants gagnants ouverts.

Les instants gagnants sont déterminés par l'organisateur du jeu avant le début de l'opération et déposés auprès de la SCP LE BRET, NEDELLEC, LE BOURHIS 2 avenue Charles Tillon BP 60505 35105 RENNES (huissiers de justice associés) également dépositaire du présent règlement. L'heure prise en compte sera celle de l'horloge de l'ordinateur hébergeant le programme du jeu.

Le principe de l'instant gagnant ouvert implique que si aucun participant ne se connecte pendant la durée de l'instant gagnant « t », la dotation de cet instant gagnant « t » sera automatiquement attribuée au prochain participant.

L'instant gagnant est réparti de façon aléatoire sur la durée du jeu. Au cas où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier à être enregistré par le serveur qui se verrait attribuer la dotation correspondante.

L'internaute ne peut tenter sa chance qu'une seule fois sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

19 dotations sont fournies par le partenaire Sobhi Sport Aventure de Rennes à l'organisateur Tourisme Bretagne. Tourisme Bretagne s'est engagé à acheter 4 dotations à prix coutant à Sobhi Sport Aventure Rennes et le dernier lot du 24 décembre est à la charge de « voyagez responsable ». Photos et coloris des lots non contractuels. Dans la limite des stocks disponibles. En cas de rupture de stocks d'un cadeau, Sobhi Sport Aventure se réserve le droit de vous proposer un produit de valeur équivalente"

Sont mises en jeu dans le jeu par Instants Gagnants, les dotations suivantes :

Un sac à dos AC Aera 22 SL DEUTER



A gagner le 1er Décembre 2014

Ce sac à dos AC Aera 22 SL DEUTEUR supporte toutes les contraintes de la randonnée. Robuste, fidèle et attrayant, ce sac possède une contenance de 22 litres et offre toutes les caractéristiques pour passer une agréable journée de randonnée.

Valeur : 84 €

Des bâtons de randonnée Trail LEKI



A gagner le 2 Décembre 2014

Le "Trail" est le parfait exemple de l'union réussie de haute technicité et de confort de marche. Sa poignée Round Top Comfort Soft assure une agréable prise et le système SLS un excellent appui.

Valeur : 60 €

Un matelas pour Trail lite THERMA-REST



A gagner le 3 Décembre 2014

Le matelas Trail Lite offre une combinaison exceptionnelle de confort, de compacité et d'une valeur exceptionnelle, ce qui en fait un des meilleurs matelas de randonnée disponible. La mousse découpées réduit le poids et le volume.

Valeur : 70 €

Une première couche Oasis Crew 200 pour homme ICEBREAKER



A gagner le 4 Décembre 2014

Le haut à manches longues Oasis Long Sleeve Crew de notre gamme de couches de bases actives est fait en laine de mouton Mérinos 200 g Bodyfit. Il a été développé pour garder votre corps à la bonne température lors de randonnées ou d'aventures en plein air.

Valeur : 80 €

Un sac Black Hole 45 PATAGONIA



A gagner le 5 Décembre 2014

Ce sac de voyage solide et extrêmement résistant aux intempéries protège vos affaires et est facilement accessible. Son compartiment principal possède une ouverture zippée en forme de U. Le fond matelassé permet au sac de garder toute sa tenue et préserve son contenu des chocs pouvant lui être infligés par les bagagistes. Quatre sangles porte-matériel permettent de transporter davantage de matériel sur l'extérieur.

Valeur : 85 €

Des chaussures de randonnée Wultra MID GTX femme SALOMON



A gagner le 6 Décembre 2014

Ces chaussures mi-montantes de randonnée sont légères, stables et protectrices. Elles possèdent une protection GORE-TEX® contre les intempéries et des semelles agressives.

Valeur : 150 €

Des chaussures de randonnée Wultra MID GTX homme SALOMON



A gagner le 7 Décembre 2014

Ces chaussures mi-montantes de randonnée sont légères, stables et protectrices. Elles possèdent une protection GORE-TEX® contre les intempéries et des semelles agressives.

Valeur : 150 €

Un réchaud Easyfuel PRIMUS



A gagner le 8 Décembre 2014

Easy Fuel est tout ce que son nom l'indique - un réchaud à gaz qui est très facile à utiliser grâce à sa conception robuste et fiable. Il est équipé d'un allumage piezo. Avec l'allumage piézo-électrique tout ce que vous devez faire est d'activer le gaz et appuyez sur un bouton qui déclenche le feu.

Valeur : 90 €

**Une première couche Oasis Crew 200 pour femme
ICEBREAKER**



A gagner le 9 Décembre 2014

Le haut Oasis Crew de notre gamme de couches de base actives Bodyfit est en tissu léger 200 g pour vous tenir chaud sur les chemins de randonnée ou les pistes de ski. Il est fabriqué en laine de mouton Mérinos. Chaque détail a été pensé pour votre confort.

Valeur : 80 €

Un sac de couchage Orbit +5° DEUTER



A gagner le 10 Décembre 2014

Les sacs de couchage de la gamme Orbit sont des allrounders simples et robustes possédant toutes les fonctions de bases importantes. La célèbre gamme de sacs de couchage Orbit se présente sous un nouveau design moderne et avec des matières plus légères. L'Orbit +5° est un compagnon léger pour l'été.

Valeur : 96 €

Un sac Black Hole 60 de marque PATAGONIA



A gagner le 11 Décembre 2014

Ce sac de voyage robuste est idéal pour voyager loin. Extrêmement résistant aux intempéries, il protège vos affaires des aléas du voyage. Son compartiment principal possède une ouverture zippée en forme de U. Le fond matelassé permet au sac de préserver son contenu des chocs pouvant lui être infligés par les bagagistes.

Valeur : 100 €

Une polaire Homme Better Sweater de marque PATAGONIA



A gagner le 12 Décembre 2014

Cette veste au toucher laine présente une surface extérieure d'aspect tricot chiné et un intérieur en polaire douce. Elle a des liserés souples et doux sur le rabat coupe-vent, aux poignets, au bas du vêtement et aux poches. Elle possède des protège-glissière et un col montant, des poches chauffe-mains zippées, poches intérieures fourre-tout et un zip sur la manche gauche.

Valeur : 100 €

Une veste imperméable Torrentshell Homme PATAGONIA



A gagner le 13 Décembre 2014

La veste Torrentshell est une protection solide, légère et polyvalente. Fabriquée en nylon avec membrane imperméable/respirante, elle possède deux poches chauffe-mains zippées. La capuche avec visière laminée se range dans le col en doublure micropolaire. Il y a une fermeture à scratch aux poignets et un cordon de serrage à la taille.

Valeur : 130 €

Un sac Black Hole 25L de marque PATAGONIA



A gagner le 14 Décembre 2014

Ce sac à dos Black Hole hybride de petite taille, très résistant à l'eau et ultrasolide, est conçu pour transporter votre ordinateur portable 15 pouces, vos affaires de travail, d'escalade ou de plage.

Valeur : 100 €

Une Polaire Femme Better Sweater de marque PATAGONIA



A gagner le 15 Décembre 2014

Cette veste au toucher laine présente une surface extérieure d'aspect tricot chiné et un intérieur en polaire douce. Elle possède un liseré souple et doux sur le rabat coupe-vent, aux poignets, au bas du vêtement et au niveau des poches. Col montant, poches chauffe-mains zippées, poches intérieures fourre-tout et poche zippée sur la manche gauche.

Valeur : 100 €

Un sac à dos Stratos 34 de marque OSPREY



A gagner le 16 Décembre 2014

Le sac à dos Stratos 34 de Osprey est conçu pour les randonnées pédestres de courte durée. Pratique, son porte-piolet, sa grande poche avant à glissière et ses poches en tissu à glissière à la ceinture vous permettent de bien ranger vos accessoires. Ces sacs ont fière allure et vous assurent un grand confort, peu importe l'usage que vous en faites.

Valeur : 110 €

Une polaire pour homme R1 PATAGONIA



A gagner le 17 Décembre 2014

Le R1 Pullover est conçu dans l'état d'esprit de l'élégance et de l'efficacité : sa matière en polyester Polartec® Power Dry® à intérieur gaufré est à la fois extensible, respirante, drainante et isolante. Ultracompressible, ce modèle est incroyablement confortable et grâce à sa coupe se porte sur une première couche légère ou comme couche extérieure.

Prix : 120 €

Une veste imperméable Torrentshell pour femme PATAGONIA



A gagner le 18 Décembre 2014

Cette veste est une protection solide, légère et polyvalente contre la pluie battante et le froid lors des randonnées. Fabriquée en nylon avec membrane imperméable/respirante, elle comprend deux poches chauffe-mains zippées. La capuche avec visière laminée se range dans le col avec doublure en micropolaire. Elle possède une fermeture à scratch aux poignets et un cordon de serrage au bas de la veste.

Valeur : 130 €

Une polaire R1 pour femme PATAGONIA



A gagner le 19 Décembre 2014

Une belle voie, un partenaire motivé, une corde et votre porte-matériel : les meilleures journées en montagne sont faites d'élégance et d'efficacité. Notre R1 Pullover est conçu dans le même état d'esprit : sa matière en polyester Polartec® Power Dry® ultratechnique à intérieur gaufré est à la fois extensible, respirante, drainante et isolante. Ultracompressible, ce modèle est incroyablement confortable et grâce à sa coupe technique, il se porte indifféremment sur une première couche légère ou comme couche extérieure.

Valeur : 100 €

Une doudoune sans manche Homme Down Sweater Vest PATAGONIA



A gagner le 20 Décembre 2014

Le gilet Down Sweater est une protection chaude, simple et légère qui donne l'impression de flotter sur le corps ; son garnissage en duvet traçable au pouvoir gonflant de 800 cuin, issu d'une filière responsable, conserve efficacement la chaleur, tout en restant ultracompressible : le gilet se range dans sa propre poche intérieure. Sa matière extérieure réactualisée 100% polyester recyclé, traitée avec un apprêt déperlant durable (DWR), résiste au vent, aux intempéries et aux déchirures ; le matelassage amélioré stabilise le duvet et le gilet présente une nouvelle coupe, plus ajustée et légèrement plus longue. Le cordon de serrage au bas du vêtement s'ajuste depuis les poches chauffe-mains zippées et le liseré élastique en nylon aux emmanchures aide à conserver la chaleur.

Valeur : 150 €

Une Cape de pluie Respire RAIDLIGHT



A gagner le 21 Décembre 2014

La cape de pluie Respire est le produit dont a besoin toute personne effectuant des sorties par temps incertain. C'est LA solution exceptionnelle en terme de protection.

Valeur : 120 €

Un sac à dos AC AERA 24 DEUTER



A gagner le 22 Décembre 2014

Le sac à dos AC AERA 24 supporte toutes les contraintes en randonnée : robuste, fidèle et attrayante, ce nouveau sac à dos offre toutes les caractéristiques pour passer une agréable journée de randonnée.

Valeur : 90 €

Une doudoune sans manche Femme Down Sweater Vest PATAGONIA



A gagner le 23 Décembre 2014

Une protection chaude, simple et légère. Le gilet Down Sweater est un modèle minimaliste qui donne l'impression de flotter sur le corps ; son garnissage en duvet traçable au pouvoir gonflant de 800 cuin, issu d'une filière responsable, conserve efficacement la chaleur, tout en restant ultracompressible : le gilet se range dans sa propre poche intérieure (avec attache pour mousqueton). Sa matière extérieure réactualisée 100% polyester recyclé, traitée avec un apprêt déperlant durable (DWR), résiste au vent, aux intempéries et aux déchirures ; le matelassage amélioré stabilise le duvet et le gilet présente une nouvelle coupe, plus ajustée et légèrement plus longue. Le cordon de serrage au bas du vêtement s'ajuste depuis les poches chauffe-mains zippées et le liseré élastique en nylon aux emmanchures aide à conserver la chaleur.

Valeur : 150 €

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Information des gagnants et validation des dotations :

Les 24 gagnants seront informés de leur dotation par courrier électronique.

Il recevra, sous 5 semaines environ, un courrier lui confirmant son gain et lui indiquant les modalités pour la réception du lot.

Les dotations non réclamées (cf. ci-dessus) seront conservées par la société organisatrice et ne seront ni remises en jeu ni attribuées à un autre participant.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées, même partiellement, contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations d'une valeur équivalente.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de Tourisme Bretagne en ce qui concerne les dotations, notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation.

La société organisatrice ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations. Les dotations ne peuvent pas donner lieu à remboursement même partiel.

À l'issue de la participation au jeu, la société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des lauréats dont les coordonnées seront erronées, incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

3 - Les gagnants autorisent l'association Tourisme Bretagne à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, leurs nom, prénom, adresse, ainsi que leur voix et leur photographie, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation. Cependant, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leurs nom, prénom, adresse, voix ou photographie dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander

l'interdiction par courrier, adressé à Tourisme Bretagne, à l'attention du chargé de mission Randonnée

à l'adresse indiquée dans l'article 1 avant le 01/01/2015.

A défaut d'interdiction demandée par le gagnant, tous les droits à l'image des gagnants seront cédés à Tourisme Bretagne.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence.

Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions,

des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels, de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société Laïta ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

L'association Tourisme Bretagne n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,

- De problèmes de matériel ou logiciel,

- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Tourisme Bretagne, dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Tourisme Bretagne, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à La Poste.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles des participants sont destinées au fichier client de Sobhi Sport Aventure Rennes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Le responsable du traitement est la société Tourisme Bretagne.

ARTICLE 10 : COPIE DU PRESENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement, ainsi que la liste des instants gagnants, est déposé à la SCP LE BRET, NEDELLEC, LE BOURHIS 2 avenue Charles Tillon BP 60505 35105 RENNES, huissiers de justice associés, Rennes (France). Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse :

www.jeu-rando.tourismebretagne.com

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFICULTES

Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice.

ARTICLE 12 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

L'association Tourisme Bretagne n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (courrier, mail, fax

ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu. La société organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou

toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu 5(cf Article 1) et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

La société organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.